

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

SERVICE DU CONTENTIEUX

SECRÉTARIAT JURIDIQUE

N° 5963 c°

Service Central: /

Région: Est (dir. commerciale)

OBJET DE LA CONSULTATION

Roty Simon Propriétaire à Wolfisheim (B.K.)  
recours en 3.887 689 et restitution de caution

Références :

Observations :

D. N° 5963 c° ; Aff. : Roty Simon à Wolfisheim

Monsieur Piette

Existe-t-il une opposition contre  
la Maison Simon Goll à Wolfshagen

?

~~Abolition~~  
28/2-42

VO SANS OPPOSITION

Le 2 Mars, le 2 Mars 1942

Le Chef du Contentieux

Le Chef du Bureau des Opposants

~~M. Goll~~

Paris, le 27 FEV 1942

S.N.C.F.  
Région Est

Exploitation

Division Commerciale

N° 113.124 CIO

Dr R 81

Monsieur le Directeur des Services Financiers  
( Division Centrale des Finances )

Copie

Suite à vos communications F I T N° 12194 Dr 1909 T du 30 Août 1940 et 20662 du 26 Mai dernier, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint copie de la lettre IH.8a. N° 287 R V par laquelle le bureau auxiliaire de Strasbourg de la Direction de Karlsruhe demande que lui soit adressé en vue de sa restitution à l'intéressé, le cautionnement bancaire de 1825 francs déposé par la Maison Simon ROTH, Bois d'Industrie à Wolfisheim en garantie du paiement de ses frais de transport atermoyés à la gare de Koenigshoffen.

La Direction de Karlsruhe indique que le compte courant est soldé, <sup>par le paiement de 18 jours d'intérêts</sup> d'une somme de 3557 frs 85 représentant les frais de transport dus par la Société à la gare de Koenigshoffen pour la période comprise entre le 11 et le 20 Juin 1940 .

Sauf en ce qui concerne la dite somme de 3557 f.85 encaissée par les Chemins de fer allemands notre Division ne possède aucune créance sur l'intéressé.

Nous vous laissons en conséquence le soin de donner aux demandes de M. Simon Roth , 10 bis rue Leneyeu à Angers et de la Reichsbahn (que nous avisons ce jour) la suite que vous jugerez utile en vue de la restitution:

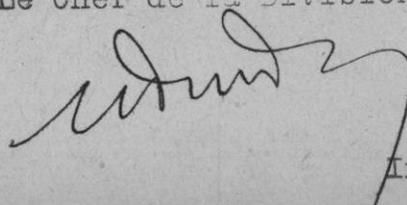
- au titulaire du compte courant des valeurs déposées par lui soit 3 titres de rente française 4% 1918;
- au Crédit Industriel d'Alsace et de Lorraine, de l'engagement de caution de 1825 frs.

Copie transmise  
à Monsieur le Chef du CONTENTIEUX

à titre d'information et comme suite à notre lettre  
N° 6506 C/IO du 18 septembre.1940.

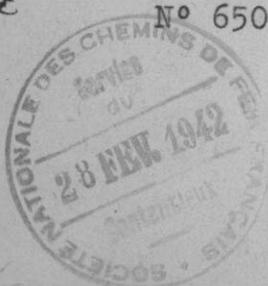
Paris, le 27 FEV 1942

Le Chef de la Division Commerciale


M. DOUDRICH  
Ingénieur en Chef

N° 113.128 CIO

1 pièce jointe



Strasbourg, den 3 Februar 1942

Reichsbahndirektion Karlsruhe  
Hilfsarbeiter 1 H in Strasbourg (Els )

IH. Sa. 287 Rv

Copie

Société Nationale des Chemins de fer français

Région Est, Division Commerciale

à Paris

9, rue de Chateau-Landon

par la W.V.D. Paris  
29, rue de Berri.

Objet : Restitution de cautionnements.

Nous vous prions de donner pour les motifs ci-après mainlevée sur le cautionnement désigné et de nous le faire adresser pour restitution ( titres après décision prise par l'autorité publique )

- 1). Déposant : Simon ROTH Woëfischeim.
- 2) . Cautionnement : Engagement bancaire de 1825 fr. Fr.  
(Crédit Industriel d'Alsace et de Lorraine)
- 3). Motif du dépôt : Compte courant de frais de transport.
- 4). Motif pour la restitution : Le compte courant est réglé.

La somme de 3557 f.85 fr.fr. frais de transport pour la période du 11 au 20 Juin 1940 a été payée le 13.1.1942 . Le questionnaire N° R 81 vous a été retourné le 4.7.41.

signé .....